



CONDUITE SOUS STUPEFIANT sous mise à l'épreuve

Par **sereine**, le **16/01/2009** à **13:21**

BONJOUR,

voilà il y a quelque jour je me suis fait contrôler dans le nord pas de calais, je précise que j'habite à paris, sous prétexte qu'on roule trop doucement je précise qu'on était en ville bref les passagers consomment de l'alcool et un des passagers possède du cannabis lors du contrôle il l'a remis aux policiers mais le conducteur n'avait rien du tout sur moi mais tout de même ils nous ont tous emmenés au poste pour fouille approfondie de là il nous a rien trouvés seul un des passagers possède du cannabis mais il est vrai que j'avais consommé il m'a emmené à l'hôpital pour test urinaire et prise de sang qui se sont avérés positifs de là les policiers m'ont placé en garde à vue et m'ont dit que qu'il suspendrait mon permis je précise que mon permis était probatoire ; après 16h de garde à vue les policiers ont appelé le procureur qui a accepté la remise en liberté mais il m'a dit que je recevrais une convocation et que dans 6 mois je devrais refaire une prise de sang mais ce qui me tracasse c'est qu'il y a 3 ans j'ai commis un délit qui est une tentative d'extorsion aggravée le juge lors du jugement a prononcé le verdict de 4 mois de prison sous une mise à l'épreuve de 5 ans , depuis je n'ai commis aucun délit je travaille et depuis le jour de l'arrestation il y a quelques jours j'ai totalement arrêté de consommer du cannabis quelle sont les risques que j'encourent? est-ce que je risque d'aller en prison pour cela compte tenu de mon dossier ? est-ce que mon comportement positif pourra me sauver ? je vous remercie de me répondre

Par **razor2**, le **16/01/2009** à **17:45**

Salut, vous risquez une forte amende, une suspension de votre permis de conduire, et au final, vous perdrez 6 points, ce qui, pour un permis probatoire, signifie l'annulation de votre permis pour solde de points nul...

Par **ifone05**, le **17/01/2009** à **19:14**

pour la conduite après usage de stupéfiant vous risquez 2 ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende . Pour conduite après usage d'alcool et de stupéfiant c'est 3 ans de prison et 9000 euros. Vous risquez de faire de l'emprisonnement étant donné que votre casier n'est pas vierge. Et de vous voir retiré votre permis. Prenez contact avec moi je peux vous donner

les coordonnées d'un avocat pas cher et très compétent.
ifone05@yahoo.fr

Par **saliik**, le **19/09/2010** à **16:35**

bjr il m'arrive un peu la mme choze (canabiss avc permis probatoire) sauf que je ne suis plus en mise a lépreuve mais avec un cazier assers lourd et je suis actuellement sans travail est il possible que je doive fair de la prizon ?